

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BELLOY-EN-FRANCE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Fosses



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET ANNEXE 2025
ASSAINISSEMENT

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation.

L'article L 1612-2 du Code général des collectivités territoriales précise que le vote du budget doit se tenir avant le 15 avril de chaque année.
Une commission des finances s'est tenue le 06 mars 2025 où il a été présenté l'équilibre du budget 2025 en fonction des engagements pris en matière d'investissement et des priorités communales.

Le budget Assainissement 2025 est présenté ci-dessous par section (investissement et exploitation) et par chapitre. Les résultats de l'exercice 2024 ont été repris au budget primitif 2025.

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
001	Déficit antérieur		001	Bénéfice cumulé antérieur	187 801.97
040	Amortissement des subventions d'équipement	5 260.00	040	Amortissement des travaux	24 480.00
23	Travaux en cours				
	RAR 2024 : Mission MO Raccordement réseaux EU au S.I.A.H. 49 140€	49 140.00	10	F.C.T.V.A.	9 000.00
	Travaux en cours				
23	BP 2025 : enveloppe pour les travaux de raccordement au S.I.A.H. (exédent budgétaire)	166 881.97			
TOTAL INVESTISSEMENT		221 281.97 €			221 281.97 €

EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
011	Charges à caractère général (contrat d'affermage-prestation de curage)	48 700.00	002	Excédent cumulé à fin 2024	29 581.76
011	EQUILIBRE BUDGET	27 661.76	70	Produits des services (surtaxe assain- prime épuration-frais de contrôle assain)	60 000.00
65	Charge des gestion courante	0.00	74	FCTVA - fonctionnement	6 000.00
042	Dot aux amortissements	24 480.00	042	Amortissement des subventions	5 260.00
TOTAL EXPLOITATION		100 841.76 €			100 841.76 €

TOTAL GENERAL		322 123.73 €			322 123.73 €
---------------	--	--------------	--	--	--------------

En section d'investissement, les recettes sont constituées essentiellement de la reprise de l'excédent cumulé à fin 2024, des amortissements sur les travaux et du F.C.T.V.A.

La section d'investissement dépenses est alimentée par l'amortissement des subventions (5 260 €). Les restes à réaliser d'un montant de 49 1400,00 € définis au compte administratif 2024 ont été inscrits en dépenses.

L'excédent budgétaire de 166 881,97 € est prévue pour les travaux de raccordement au S.I.A.H.

En application de la loi NOTRe de 2015 et de la loi du 3 août 2018 reportant le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2026, la commune de Belloy-en-France a délibéré, en ce sens, courant 2024 afin de transférer ces compétences au S.I.A.H. à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les dépenses prévisionnelles pour les travaux de raccordement au S.I.A.H. seraient de 1 590 000 € composée de deux lots : le premier consacré à la réhabilitation du réseau assainissement pour un montant de 546 000 € TTC et le second affecté au raccordement pour un montant de 1 044 000 € TTC. L'opération est subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (30% ou 60% en fonction des critères environnementaux) et le Département du Val d'Oise.

En l'état, tous les aspects financiers de cette opération n'étant pas encore connus définitifs, il conviendra d'inscrire par décision modificative, l'équilibre des dépenses et ressources pour la réalisation de celle-ci.

En section d'exploitation, les recettes sont constituées de :

- Report du résultat d'exploitation à fin 2024.
- Amortissements des subventions.
- Recettes issues de la tarification de l'eau (surtaxe assainissement, prime épuration...)

Les principales dépenses d'exploitation sont :

- La dotation aux amortissement (travaux)
- Les dépenses issues de la DSP (Délégation du Service Public) : rémunération du délégataire

Le budget primitif 2025 est équilibré en recettes et en dépenses pour chaque section comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'EXPLOITATION	100 841,76 €	100 841,76 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	221 281,97 €	221 281,97 €

Raphaël BARBAROSSA

Maire de Belloy-en-France



Mairie

5 place Alphonse Sainte-Beuve
95270 BELLOY-EN-FRANCE

Tél : 01 30 35 70 14 - Fax : 01 30 35 96 60

Siret : 219 500 568 00015